

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux**  
**et des Universités du Midi**

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXXII<sup>e</sup> ANNÉE

**REVUE**  
 DES  
**ÉTUDES ANCIENNES**

Paraissant tous les trois mois

**TOME XII**

N<sup>o</sup> 1

**Janvier-Mars 1910.**

**A. BLANCHET**

Une nouvelle théorie relative à l'expédition  
 des Cimbres en Gaule.

**Bordeaux :**

FERET & FILS, ÉDITEURS, 15, COURS DE L'INTENDANCE

**Grenoble :** A. GRATIER & C<sup>e</sup>, 23, GRANDE-RUE

**Lyon :** HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

**Marseille :** PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

**Toulouse :** ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS

**Lausanne :** F. ROUGE & C<sup>e</sup>, 4, RUE HALDIMAND

**Rome :** LOESCHER & C<sup>e</sup> (BRETSCHNEIDER & REGENBERG), 307, CORSO UMBERTO I

**Paris :**

ALBERT FONTEMOING, 4, RUE LE GOFF

Bibliothèque Maison de l'Orient



134061

# UNE NOUVELLE THÉORIE

## RELATIVE A L'EXPÉDITION DES CIMBRES EN GAULE

### EXAMEN ET RÉFUTATION

M. Robert Forrer a consacré une étude<sup>1</sup> au trésor de monnaies découvert à Tayac (canton de Lussac, arrondissement de Libourne, Gironde), en 1893, et connu des numismates seulement quelques années plus tard<sup>2</sup>. Les conclusions de ce mémoire seraient d'un intérêt général si considérable qu'il est nécessaire de les examiner avec attention. Je dois dire que mon premier projet n'était pas de prendre le travail de M. Forrer comme point de départ de l'examen du trésor. Mais cette importante découverte, faite en France, et la théorie de l'auteur allemand ont vivement excité l'intérêt de divers érudits et j'ai été sollicité de dire mon opinion sur la question.

M. Forrer commence par se référer à un essai de classement du monnayage celtique de la Suisse qu'il a présenté dans le chapitre LXXVI de son ouvrage<sup>3</sup> et il tient pour démontré son système de classification. Discuter ce système point par point m'entraînerait assez loin; aussi bien, je crois que les éléments sont insuffisants pour tenter cette discussion, de même que pour poser les bases des hypothèses considérées comme inébranlables par M. Forrer<sup>4</sup>.

1. *Der Goldstaterfund von Tayac-Libourne, ein Dokument des Cimbern- und Tigurinerzuges von 113-105 vor Chr.*; extr. du *Jahrbuch der Ges. f. lothringische Gesch. und Altertumskunde*, t. XIX, 1907 (paru en août 1908); mémoire réimprimé dans l'ouvrage intitulé *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande*, Strassburg, 1908 (p. 316 à 343).

2. Voy. la bibliographie que j'ai donnée dans mon *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 561, n° 95.

3. P. 304 à 315.

4. Voici comment M. Forrer apprécie son propre travail (p. 316): « Das war vielfach völlig neues, bisher vielfach unbekanntes... »

D'ailleurs, j'aurai à discuter plus loin quelques points de sa classification et il suffira de dire ici qu'on ne saurait définir exactement le territoire des Helvètes dans la seconde moitié du deuxième siècle avant notre ère<sup>1</sup>; et c'est la principale raison qui me fait penser qu'un classement rigoureux des monnaies d'or du territoire correspondant à la Suisse actuelle ne saurait être que prématuré<sup>2</sup>.

Examinons donc seulement le trésor de Tayac. On sait qu'il fut porté au Musée de Bordeaux, qui fit l'acquisition de plusieurs objets et monnaies. D'autres monnaies entrèrent dans la collection d'Emile Lalanne, à Bordeaux<sup>3</sup>; quelques-unes me parvinrent. L'orfèvre J. Fontan, de Bordeaux, qui en avait acquis la plus grande partie, fondit à peu près les trois cinquièmes de la trouvaille et céda le reste à deux antiquaires de Paris. L'une de ces maisons (MM. R. et F.) en obtint environ soixante et en possède encore une quarantaine. L'autre (M. B.) en fit passer quelques exemplaires dans une vente publique et céda quatorze statères du type bellovaque et soixante-cinq des autres types à M. R. Forrer<sup>4</sup>.



FIG. 1.

En somme, la composition du trésor peut être donnée de la manière suivante : Un torques « à tampons » de 762 grammes, en trois fragments; un fil tordu de 53 gr. 40; une barre plate, ovale, de 55 gr. 50; une barre quadrangulaire de 17 grammes; soixante-treize flans circulaires, sans types, pesant en moyenne 7 gr. 60; enfin environ trois cent vingt-cinq statères dont quelques-uns frappés d'un seul côté (*fig. 1*);

1. Cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. II, 1908, p. 520-521; t. III, 1909, p. 61 et 147.

2. La fragilité des attributions aux Helvètes de diverses monnaies ressort du travail même de M. Forrer, qui classait d'abord à ce peuple des statères de la trouvaille de Tayac (*fig. 57 et 58*) et qui les restitue ensuite aux Ambarres (p. 323).

3. Une barre rectangulaire, quatre flans, une pièce uniface et plusieurs autres complètes. Les collections d'Emile Lalanne, mort en octobre 1909, doivent être données au Musée de Bordeaux.

4. Le tableau de la dispersion, que l'on vient de lire, diffère sur quelques points de celui qui a été présenté par M. Forrer. Celui-ci disait, entre autres choses, en 1908, que les restes de la trouvaille avaient presque disparu du commerce. Ce n'est pas exact; car, au commencement de 1909, j'ai pu examiner, chez MM. R. et F., environ les deux tiers des pièces que j'avais déjà vues quelques années auparavant.

le tout pesant près de 4 kilogrammes d'un or dont le titre varie entre 720 et 960/1000<sup>1</sup>.

D'après un renseignement recueilli par M. Cartailhac, le dépôt aurait été contenu dans deux vases de terre, qui furent brisés par la charrue et perdus, et la composition aurait été pour un cinquième de monnaies bellovaques, pour quatre cinquièmes de pièces des autres types, et, en plus, deux spécimens qui « se rapportent aux Pannoniens ».

M. Forrer pense que le torques brisé pouvait servir comme moyen d'échange, d'autant plus que, pesant 762 grammes, il a presque le poids de cent statères du trésor de Tayac et pouvait avoir cours pour cette somme<sup>2</sup>. M. Forrer rapproche ce torques de celui du « Gladiateur mourant », qui est comme on le sait un Gaulois de Pergame représenté par la Sculpture vers 180 avant J.-C.<sup>3</sup>. Quant au rapprochement du poids de 762 grammes, avec celui d'une mine phénicienne, il fut, je pense, inspiré par les théories de M. J. Haerberlin, relatives aux étalons monétaires de l'Italie. Sans entreprendre une discussion qui m'entraînerait sûrement hors de mon sujet, je dirai simplement que les statères celtes sont, indubitablement, des imitations du statère macédonien. Il est donc inutile de chercher un autre système pondéral pour expliquer la taille des monnaies d'or celtes. Si le poids a varié, c'est par une conséquence inéluctable de l'affaiblissement du titre<sup>4</sup>.

En 1900, Émile Lalande avait publié aussi le lingot quadrangulaire de 17 grammes qui est formé de fils d'or battus au marteau; il le considérait comme représentant un état de la

1. Il y avait aussi sept ou huit quarts de statère « arvernes » (E. Lalande, *Congrès intern. de Numism. à Paris, en 1900, procès-verbaux et mémoires*, 1900, p. 87). Je n'en ai vu aucun exemplaire et M. Forrer paraît en avoir ignoré l'existence. Le Musée de Bordeaux a acquis le torques « à tampons », qui est restauré maintenant; la spirale; le lingot ovale; deux flans sans types; deux, frappés d'un seul côté; un statère bellovaque et dix des autres types. Le torques a été publié par M. Emile Cartailhac, avec la provenance de Coutras, dans l'*Anthropologie*, t. VIII, 1897, p. 585, fig. M. Forrer l'a reproduit (Fig. 517 de son travail).

Selon M. Leurtaut, de Coutras, le trésor aurait été composé de plus de cinq cents statères.

2. Je reviendrai plus loin sur cette question.

3. Cf. S. Reinach, in *Rev. archéol.*, 1888, II, pp. 280 et s.

4. J'ai mis en évidence cette loi du système monétaire cellique, dans mon *Traité des monnaies gauloises*, pp. 68-69 et *passim*.

préparation des flans<sup>1</sup>. M. Forrer n'y voit qu'un fragment de spirale à moitié fondu. Quant aux lingots ou flans de 7 gr. 60, épais et portant de chaque côté un gros globule qui occupe à

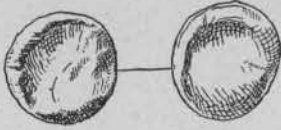


FIG. 2.

peu près la moitié de la surface (fig. 2), Lalanne pensait qu'il s'agit de flans préparés pour la frappe. Mais M. Forrer, s'appuyant évidemment sur le passage de M. Cartailhac, y reconnaît des spécimens du monnayage des

Boïens ou Rhétiens, analogues aux pièces du grand trésor de Podmokl (Bohême). M. Forrer est déjà obligé de reconnaître que les lingots de Tayac sont plus épais et moins larges que les statères de Podmokl. Je ne saurais trouver une identité parfaite d'aspect entre les flans de Tayac et ceux de Podmokl, car ces derniers offrent certainement un embryon de type mal venu à la fonte.

Des statères bellovaques que j'ai pu voir, les plus nombreux sont d'un style relativement bon et assez proches du spécimen que j'ai reproduit ailleurs<sup>2</sup>. Quelques variétés, dont une est figurée par M. Forrer<sup>3</sup>, sont de types plus dégénérés. L'or des statères bellovaques de Tayac est d'une couleur jaune orange et d'un titre très élevé; le poids varie entre 7 gr. 26 et 7 gr. 75.

L'autre groupe de monnaies est constitué par des statères qu'on peut partager en deux séries. M. Forrer les distingue surtout par la couleur, « jaune orange » pour les uns, « jaune citron » pour les autres<sup>4</sup>, et déduit du nombre d'exemplaires arrivés entre ses mains que les premiers étaient aux seconds dans la proportion de quatre à un. Le calcul me paraît sujet à caution et je dois signaler des causes d'erreur que M. Forrer

1. L'association de lingots de métal et de monnaies n'a rien d'étonnant. Sans parler de plusieurs dépôts de monnaies romaines (*aes rude*), je citerai seulement le trésor de Goutrens (arrond. de Rodez), qui contenait mille cinq cents monnaies à la croix et au sanglier, ainsi que 4 kilogrammes d'argent en lingots (Voy. mon *Traité*, p. 543).

2. *Traité des monnaies gauloises*, p. 369, fig. 348.

3. Fig. 442 de son ouvrage.

4. En réalité cette gamme est très approximative: le « jaune orange » est plus terne que la teinte orange véritable; quant au « jaune citron », c'est plutôt un « jaune de Naples » mêlé de gris.

ne paraît pas avoir soupçonnées. Les pièces de la couleur orange<sup>1</sup> sont plus grossières, moins nettes, généralement plus usées que les autres; elles étaient en très petit nombre dans le lot qui avait été choisi par la maison R. et F. de Paris et, d'autre part, l'on peut croire, sans crainte de se tromper, que les pièces fondues par l'orfèvre Fontan appartenaient surtout à cette série dont les exemplaires devaient séduire beaucoup moins les collectionneurs de monnaies. Je pense donc qu'il est impossible de faire, avec exactitude, un calcul analogue à celui de M. Forrer; mais je suis porté à croire que la proportion devait être encore plus forte en faveur des pièces de couleur orange.

Ces statères (7 gr. 50 à 8 grammes; environ 580/1000 de fin) portent une tête imitée de celle du statère de Philippe; mais cette tête présente plusieurs aspects divers, dont deux principaux: 1° Un visage auquel la bouche donne une apparence négroïde; les cheveux sont groupés en mèches serrées (*fig. 3 et 4*).



FIG. 3.



FIG. 4.

ches plus larges et moins serrées (*fig. 5*).

Au revers, les chevaux du bige ont une certaine parenté, car les jambes sont figurées, en majeure partie, par des globules disjoints; les

2° Une tête d'un dessin plus barbare avec l'œil tracé de face, obliquement, et avec l'oreille représentée souvent par un S; les cheveux sont groupés en mèches



FIG. 5.

1. Je mets à part les pièces bellovaques, dont il n'est pas question dans le calcul.

deux séries portent, en plus ou moins grand nombre, des Π à l'exergue, souvenir de la légende du statère grec<sup>1</sup>.

Des exemplaires des deux séries présentent sous les chevaux un différent assez mal dessiné, mais où l'on reconnaît néanmoins facilement un trident. Il est remarquable que plusieurs exemplaires du type négroïde (coll. Forrer<sup>2</sup> et Blanchet) présentent, au revers, une bavure de métal qui oblitère le type, diagonalement, à travers l'aurige, les chevaux et l'exergue (fig. 3).

Les statères de couleur jaune citron (7 gr. 05 à 7 gr. 60; 500 à 580/1000 de fin) sont d'un travail meilleur. La couronne de laurier de la tête est mieux formée; les cheveux apparaissent mieux massés; le visage est plus féminin, quoique les traits soient gros; le cou est orné d'un collier de perles; devant la bouche apparaît un ornement à deux volutes. Au revers, sous les chevaux, il y a un *triquetrum* ou *triskeles* sous lequel on voit un croissant ou torques(?) et, sur beaucoup d'exemplaires, un signe « ressemblant à une feuille ou à une souris »<sup>3</sup>, avec une longue tige ou queue. Je reviendrai plus loin sur ce différent, dont la grande importance a complètement échappé à M. R. Forrer. Celui-ci, décrivant les statères de couleur citron,

déclare qu'ils ne présentent aucun reste de lettres<sup>4</sup>. C'est une erreur, qui prouve que M. Forrer n'a pas vu assez de pièces de la trouvaille de Tayac pour en parler en pleine connaissance de cause.

Voici, en effet, le dessin

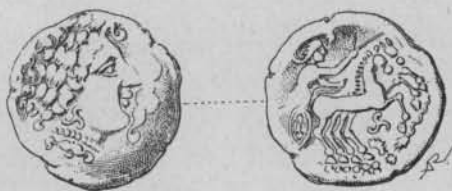


FIG. 6.

d'un statère de la série en question, provenant de Tayac et qui

1. M. Forrer a lu, sur un exemplaire ΑΤΗΗΗ. Je n'ai pu vérifier cette lecture. Un exemplaire, frappé seulement au revers, paraît porter ΦΙΑΗΗΗ (*Congrès, loc. cit.*, p. 86, fig. 2). Voyez plus haut, fig. 1.

2. Fig. 57 et 58 de son travail.

3. « Ein blatt- oder mausähnliches Zeichen mit langem, gewelltem Stiel bezw. Schwanz » (Forrer, *op. cit.*, p. 324).

4. « Im Gegensatz dazu fehlen diese buchstabenähnlichen Zeichen, wie schon gesagt, den zitrongelben Stücken völlig » (*Ibid.*).

fait partie actuellement de ma collection (*fig. 6*). On y voit nettement un II et le sommet de deux autres, restes de la légende primitive, et les différents y sont beaucoup plus clairs que sur les pièces reproduites par M. Forrer. Remarquez aussi le *triquetrum* empreint sur le cou, au droit; M. Forrer ne paraît pas y avoir prêté attention, bien que ce signe soit visible sur les figures 523 et 61 de son travail.

M. Forrer croit que l'or le plus jaune se rapproche davantage de l'or grec et romain, qui provenait surtout de mines; l'or de couleur citron rappellerait plutôt celui du Rhin dont un échantillon est conservé au Musée géologique de Strasbourg. Cette constatation étant tendancieuse, nous rappellerons que l'or blanc, c'est-à-dire fortement allié d'argent, ne provient pas nécessairement d'un fleuve; ainsi les mines de Transylvanie fournissent un or blanc (or, 64,77; argent, 35,23)<sup>1</sup>. M. Forrer fait remarquer que le *triquetrum* est déjà, selon lui, le signe particulier des Rauragues, habitant sur le Rhin, dans la région de Bâle<sup>2</sup>. Il est vrai, ajoute l'auteur allemand, que ce symbole se trouve sur les monnaies des Arvernes<sup>3</sup>; mais ceci pourrait prouver simplement que les Protohelvètes ont reçu leurs types monétaires des Arvernes. Ici se place une hypothèse complètement inadmissible de M. Forrer. Il suppose que le prototype des statères celtiques au *triquetrum* est la pièce d'or de Syracuse, qui porte un *triskeles* sous les chevaux du bige. D'abord, il se trompe en donnant à cette pièce le nom de statère<sup>4</sup>; c'est un demi-statère. Ensuite, cette monnaie de Syracuse ne porte pas

1. On sait bien du reste que l'or des mines est toujours allié d'argent, plus ou moins fortement.

2. Pour donner une idée de la témérité de M. R. Forrer, je cite la phrase suivante: « Von den Arvernern kam diese Spezialform dann rhôneaufwärts zu den Helvetiern und wanderte von diesen weiter nordwärts an den Rhein zu den Raurachern. Hier hat sich das Triquetrum, wie ich oben (Kap. LXXVI) zeigte, zu einem besonderen Stammeszeichen entwickelt, um dann nordwärts Basels, bei dem Elsässer Stater von Schirrhein, *fig. 508*, in einen Hahn umgewandelt zu werden. » Le statère de Schirrhein est fort intéressant; mais je ne saurais croire que le coq, représenté au revers, soit venu du *triquetrum*. Les lois de la morphologie monétaire me permettent d'affirmer que la forme incomplète du *triquetrum* n'a pu engendrer la forme complète du coq.

3. M. Forrer ignore évidemment ce que j'ai écrit sur la question.

4. M. George Macdonald (*Catalogue of Greek coins in the Hunterian Collection*, t. I, 1899, p. 236, n° 134, pl. XVII, 13), cité par M. Forrer, ne décrit pas la pièce comme un statère. Le poids indiqué (4 gr. 22) prouve le contraire. D'ailleurs il est facile d'examiner la monnaie dans les collections de tous les pays.

le nom de Philippe, mais la légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Or, nous savons que des statères de Tayac au *triquetrum* portent des Π, souvenir du nom de Philippe. La conclusion est facile à tirer : le demi-statère de Syracuse ne saurait avoir servi de prototype aux statères analogues à ceux du dépôt de Tayac.

Aussi bien, c'est encore une hypothèse gratuite de dire, avec M. Forrer, que l'or, le *triquetrum* et l'aspect féminin des statères de couleur citron sont des raisons pour en reporter la patrie vers le nord de la Suisse occidentale ; que cette tête est particulière aux monnaies des Helvètes des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., et, enfin, que cette série de pièces provient du territoire des Rauraques, entre Bâle et Belfort<sup>1</sup>.

Les pièces de couleur orange appartiennent, suivant M. Forrer, à une patrie située plus au sud-ouest<sup>2</sup>, chez les Ambarres, entre Genève et Lyon. Reconnaisant que le groupe présente des variétés assez nombreuses, M. Forrer accorde que quelques pièces peuvent appartenir à des voisins des Ambarres, aux Allobroges et même aux Helviens. Il revient sur la question des deux pièces attribuées aux Pannoniens dans un passage de l'article de M. Cartailhac, et comme il a déjà posé en principe que les flans de 7 gr. 60 de la trouvaille étaient des monnaies des Boïens, il admet, sans plus chercher, que les deux spécimens précités sont des statères scyphates des Rhétiens ou des Boïens.

Ainsi donc, en peu de lignes, M. R. Forrer a établi des classifications et il arrive aux résultats suivants : le trésor comprend quatre groupes de monnaies : le premier, celui des statères « scyphates » des Boïens, appartient à la Bavière ou

1. J'accorde qu'il y a quelque analogie entre les pièces de couleur citron, trouvées à Tayac, et le statère d'or blanc, présumé trouvé à Aarau (coll. Forrer, fig. 437). Mais il y a aussi des différences dans le *facies* du droit, dans les chevaux et la roue du revers. D'ailleurs ce seul rapprochement ne suffit pas pour affirmer une origine.

2. A propos d'un rapprochement avec des pièces dites « arvernes » par quelques numismates, M. Forrer cite une division de statère dont le visage est traversé par une barre et il dit que le graveur de ce type a dû copier servilement un modèle marqué par un coin cassé (p. 327). L'explication est rationnelle. Mais M. Forrer ne sait pas ou oublie que le n° 3659 du cabinet de France, cité par lui, est un statère analogue avec la « balafre » (voyez mon *Traité*, p. 213, fig. 55, où j'ai dit, d'accord avec M. Changarnier, que ces pièces n'étaient pas arvernes). Il est donc probable que le type de la balafre a été voulu, puisqu'il existe, à la fois, sur des statères et sur des divisions.

à la Bohême; le deuxième, celui des monnaies bellovaques, nous conduit sur la frontière méridionale de la Belgique; le troisième groupe, celui des statères des Rauraques, nous transporte près de Bâle; et le quatrième, celui des monnaies des « Ambarres-Arvernes », appartient à la région moyenne du cours du Rhône. Le lieu de la trouvaille, Tayac, près de Libourne, à côté de l'Océan Atlantique, vient encore compliquer le problème.

M. Forrer se dit que les monnaies ont dû voyager beaucoup, qu'elles sont usées sensiblement de la même manière, comme si elles avaient fait ce long voyage côte à côte. Son avis est que le dépôt ne peut avoir été la propriété d'un marchand ou d'un monnayeur, parce qu'on n'y trouve pas de pièces bien conservées, ni de pièces des régions voisines du lieu de la trouvaille. Le mélange d'espèces devrait être plus varié et les groupes moins unis. Je reviendrai plus tard sur divers points de cet exposé qu'il vaut mieux résumer immédiatement.

M. Forrer est d'avis qu'il s'agit d'un trésor de guerre, de la caisse d'une tribu errante où avaient afflué les espèces des villes qui s'étaient rachetées du pillage<sup>1</sup>. Ce serait la seule explication possible pour cette masse de monnaies accompagnées d'un torques et de lingots d'or.

M. Forrer est, en outre, d'avis que les émissions représentées dans le dépôt ont eu lieu à la fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, c'est-à-dire à l'époque de l'émigration des Cimbres, Teutons, Boïens et Helvètes, de 113 à 101 av. J.-C.

Après s'être établis dans la Forêt Noire, les Cimbres et Teutons, refoulés, se dirigèrent sur la Norique<sup>2</sup>. Le consul romain Cn. Papirius Carbo les attaqua à *Noreia* (Carinthie); mais il fut écrasé. L'invasion remonta chez les Boïens du Danube, puis chez les Helvètes, qui habitaient alors la Forêt Noire. Les Tigurins s'unirent aux Cimbres et sous la conduite de l'Helvète Divico, marchèrent contre les Gaulois de la Bel-

1. « Die Kriegskasse eines wandernden Stammes, in welcher die Loskaufzahlungen zusammenflossen, welche bedrängte Städte beim Durchzuge des Stammes bezahlten, um vor Plünderung und Niederbrennung verschont zu bleiben » (Forrer, *op. cit.*, p. 329).

2. Strabon, VII, 2.

gique, où les Aduatuques, au nombre de 6,000 hommes, furent laissés pour garder les bagages que l'expédition ne pouvait emporter<sup>1</sup>. Les bandes repartirent, ayant l'Italie pour objectif. Sur leur route, elles rencontrèrent l'armée romaine commandée par les consuls M. Junius Silanus et L. Cassius Longinus : le premier fut défait sur un point inconnu ; le second eut le même sort, vers 109, dans le pays des Nitobriges, près d'Agen, et les Romains passèrent sous le joug<sup>2</sup>. Les Tectosages firent alliance avec les Cimbres et, le 6 octobre 105, près d'*Arausio* (Orange), une armée romaine de 80,000 hommes, sous le commandement du consul Cn. Mallius Maximus et du proconsul Q. Servilius Caepio, fut encore détruite<sup>3</sup>. Les vainqueurs poussèrent une pointe vers l'Espagne, puis refoulés par les Celtibères, revinrent en Gaule et se divisèrent. Les Teutons et les Ambrons tombèrent à *Aquae Sextiae* (Aix-en-Provence), en 102, et les Cimbres furent anéantis près de Verceil, le 30 juillet 101 av. J.-C.

M. Forrer déclare que le dépôt de Tayac offre une image saisissante de cette expédition. Pour lui, les deux pièces « panoniennes » rappellent la région de *Noreia* ; les soixante-treize flans scyphates sont des témoins du voyage entre le pays des Boïens et la Forêt Noire. Les soixante-cinq statères des Bellovaques ont rapport à l'expédition de Belgique ; les pièces des Rauraques indiquent la marche en arrière et le retour en Gaule dont les nombreux statères des Ambarres et des Arvernes précisent la direction. Ensuite les pillards remontent la Garonne ; la bataille aux environs d'Agen ne les arrête pas et Tayac marque leur étape finale à l'ouest ; ils y enterrent leur butin. Ainsi, ajoute M. Forrer, on s'explique l'origine de monnaies si diverses et si étrangères au lieu d'enfouissement, les traces de longs frottements sur ces monnaies et la présence

1. César, *B. G.*, II, 29, 4. J'ai admis ici, pour ne pas rompre tout le système de M. Forrer, que l'expédition chez les Belges avait eu lieu à cette époque. Mais, si Augustin Thierry est de cet avis (*Hist. des Gaulois*, t. II, p. 6), on a cependant des doutes au sujet de la date de l'établissement de cette « colonie » (cf. C. Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 69-70).

2. Tite-Live, *Épit.*, 65 ; César, *B. G.*, I, 12. Après d'autres, M. Camille Jullian émet des doutes au sujet de la région où Cassius fut défait (*op. cit.*, t. III, p. 63, n. 5).

3. Strabon, VII, 2 ; Orose, V, 15-16.

de lingots et d'un torques dont la forme appartiendrait plutôt au nord de la Gaule.

Ces conclusions étant posées, M. Forrer reprend la question de l'âge des monnaies de Tayac et trouve naturellement que la date en devient très précise. La bataille de *Noreia* ayant eu lieu en 113 av. J.-C., aucune des monnaies du trésor ne peut être beaucoup plus ancienne; elles furent plutôt émises entre 113 et 109, cette dernière date étant celle de la bataille d'Agén<sup>1</sup>. Les soixante-treize flans, supposés statères des Boïens, sont considérés par M. Forrer, comme le reste d'une rançon perçue en Bohême; ils pesaient en moyenne 7 gr. 60 et avaient sans doute atteint 7 gr. 70; donc, toujours selon M. Forrer, ils appartiennent à la série la plus lourde des statères scyphates, sans type, et l'on doit les dater maintenant de 113 environ avant notre ère. Résultat important, car c'est la première fois qu'on peut arriver à dater ces pièces d'une manière aussi précise! M. Forrer rappelle le célèbre trésor de Podmokl, découvert en 1771<sup>2</sup>, et composé de statères de 7 gr. 50 à 7 gr. 80, et il tient pour vraisemblable que ce dépôt fut enfoui au moment du retour des Cimbres et des Teutons, en 113. Ensuite les envahisseurs, après avoir recruté les Tigurins, se dirigèrent sur la Gaule belge, qui fut pillée, et c'est alors qu'une tribu des Cimbres, — les 6,000 Aduatuques, — fut laissée à la garde du butin. Le trésor de Tayac contenait une grosse<sup>3</sup> somme en statères bellovaques, qui devaient provenir d'une rançon levée sur le pays et permettent de fixer le point atteint au sud-ouest<sup>4</sup> par les Cimbres<sup>5</sup>. Comme ces statères sont des mêmes types,

1. J'accepte les dates données par M. Forrer. Elles sont douteuses; mais il ne peut y avoir qu'un écart de deux ou trois années. Il y a aussi, dans son exposé des faits historiques, quelques menues erreurs que j'ai corrigées dans mon propre texte.

2. Il paraît ignorer l'évaluation de 5,000 pièces, qui a été fournie d'après des documents nouveaux, par M. Ed. Fiala (Voyez mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 446).

3. Je conserve, autant que possible, les expressions de M. Forrer.

4. Il serait préférable de dire *nord-ouest*, puisqu'il est ensuite question de Tayac.

5. César (*B. G.*, II, 4, 1) dit que les Belges prétendaient avoir repoussé les Cimbres. M. Forrer ne craint pas de corriger l'auteur ancien: la présence des monnaies bellovaques lui fait supposer que ce n'est pas la bravoure, mais plutôt l'or des Belges qui amena la retraite des Cimbres. Je ne tente pas de discuter cette question; mais il me semble qu'il y eut deux époques, où les Cimbres se trouvèrent en contact avec les Belges. On admet que César est fort sujet à caution, et j'incline vers cette opinion; mais encore il faudrait poser nettement la question, quand on le prend à partie.

poids et métal, et qu'il n'y a pas de variétés anciennes, dit M. Forrer, on doit conclure que la frappe de ces monnaies bellovaques a précédé de peu le paiement de la rançon aux Cimbres et que l'émission ne peut être postérieure à l'an 111. Les statères des Boïens et des Bellovaques, enfouis à Tayac, ne formeraient, d'ailleurs, qu'une partie des sommes recueillies.

De Belgique, les pillards retournèrent vers le Rhin, probablement par Metz, « afin d'atteindre la Gaule méridionale par la grande porte des peuples entre Bâle et Belfort »<sup>1</sup>.

Le dépôt de Tayac démontre l'exactitude de cet itinéraire, puisqu'il contenait soixante-cinq statères des Rauraques dont « la capitale était *Augusta Rauracorum* »<sup>2</sup>.

Si M. Forrer n'ose pas dire que l'expédition passa à l'est ou à l'ouest du Jura, il croit toutefois qu'elle suivit le cours moyen du Rhône. Il accorde qu'on ne saurait affirmer que les statères, dits des Ambarres ou Arvernes, appartiennent à ces peuples plutôt qu'aux Séquanes méridionaux ou aux Helvètes du Sud. Quant à l'âge, la solution est plus simple : ils ne peuvent être postérieurs à la bataille d'Agen, naturellement!

A l'aide de déductions analogues, M. Forrer arrive logiquement à dater le torques de la seconde moitié du 11<sup>e</sup> siècle et il établit que vers 115-110 av. J.-C., le statère d'or pesait sensiblement 7 gr. 60 à 7 gr. 70, qu'il eût été émis dans le sud-ouest de la Gaule, chez les Helvètes, chez les Belges ou en Bohême.

Après la bataille d'Agen, les Cimbres continuèrent leur marche vers l'Ouest; ce n'est pas l'histoire qui nous le dit, c'est le trésor de Tayac qui le prouve! Comme la bataille

1. « Zurück an den Rhein, um durch das grosse Völkertor zwischen Basel und Belfort Südf frankreich zu erreichen » (*loc. cit.*, p. 335).

2. « Ihre Hauptstadt war *Augusta Rauracorum*. » Ai-je besoin de dire qu'en 111 av. J.-C. il ne saurait être question de cette ville, car la colonie romaine de *Raurica* fut fondée par L. Munatius Plancus, en 42 av. J.-C. seulement. Le fait qu'on y a trouvé des monnaies celtiques ne prouve rien. D'ailleurs, ces monnaies sont-elles des statères prétendus des *Rauraci*?

M. R. Forrer est coutumier de cette sorte d'erreurs qui consiste à supposer l'existence, en 110 av. J.-C., de villes connues par des textes postérieurs. Ainsi, plus loin (p. 336), il suppose que les Cimbres furent attirés vers l'embouchure de la Garonne par les bons vins de Bordeaux (*Burdigala*) et les trésors de cette ville. On sait qu'aucun texte ne fait mention de vignobles en Gaule, à cette époque reculée de notre histoire (Cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. II, p. 270), et *Burdigala* est mentionnée pour la première fois par Strabon, qui écrivait sous Auguste.

d'Orange est de l'an 105, l'enfouissement a dû avoir lieu vers 106. La cause de cette cachette ne paraît pas certaine à M. Forrer; mais il croit, d'ailleurs avec quelque timidité, que, parvenus au point le plus éloigné de leur course, les Cimbres et les Tigurins enterrèrent ce trésor, afin d'avoir les mains libres pour de nouveaux pillages à exercer en revenant vers la Provence. Cette situation aurait une grande analogie avec celle de l'établissement des Aduatuques chez les Belges, comme gardiens d'un dépôt. M. Forrer, reprenant confiance dans son explication, croit même que les gardiens de cette nouvelle station étaient des Tigurins<sup>1</sup>, car ceux-ci s'étaient séparés des Cimbres et Teutons et retournèrent chez eux après la bataille d'Orange<sup>2</sup>. Et, lorsqu'en 58 av. J.-C., les Helvètes<sup>3</sup> avaient l'intention de se rendre dans le pays des Santons, en passant par celui des Séquanes et des Éduens, c'est parce qu'ils connaissaient les cachettes de butin faites par les Tigurins. Le trésor de Tayac peut n'être qu'un des nombreux dépôts enfouis alors. On a trouvé des statères scyphates des Boïens chez les Santons et le trésor de Courcoury, près de Saintes, serait un dépôt analogue à celui de Tayac et de la même époque. M. Forrer cite encore le trésor de Sankt Ludwig, près de Bâle<sup>4</sup>, comme apparenté à ceux de Podmokl, de Tayac et de Courcoury : ces dépôts formeraient en quelque sorte les anneaux d'une même chaîne.

M. Forrer suppose encore qu'une tribu de l'expédition a pu se séparer du groupe et s'établir dans la région où fut découvert le trésor de Tayac. Il lui vient à l'esprit que les monnaies d'argent des trouvailles de Pomarez et d'Eyres ressemblent beaucoup aux pièces des Boïens<sup>5</sup>. Il n'y reconnaît pas un

1. Il pense aussi à considérer le dépôt comme le reste du butin des Tigurins. Cette hypothèse ne modifie guère le problème.

2. Cette affirmation est inexacte. Les Tigurins suivirent les Cimbres, qui devaient envahir l'Italie en franchissant les Alpes orientales. Ils furent vaincus par Sylla.

3. César, *B. G.*, I, 10, 1.

4. Ce trésor est probablement le même que celui dit de Fribourg-en-Brisgau (Voyez mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 473).

5. A propos de Pomarez et d'Eyres, M. Forrer renvoie simplement à l'*Atlas des monnaies gauloises*, n° 3582 et 3583. Mais l'*Atlas*, qui a paru en 1892, ne contient aucune pièce de Pomarez, car ce dépôt a été découvert le 18 mars 1892, et la planche qui contient les monnaies d'Eyres avait été gravée longtemps auparavant par les soins de

numéraire des Tarusates ou des Tarbelli, mais le monnayage de Boïens ou de Germains établis dans la région. De même les drachmes des Élusates<sup>1</sup> sont, à son avis, si éloignées des autres monnaies de la Gaule méridionale qu'il croit à une influence des Boïens ou des Helvètes. Et il cite trois types de monnaies celtiques de la Forêt Noire et de la Bohême, qui, selon lui, sont d'un genre analogue au numéraire des Élusates. Puis, M. Forrer reprend une comparaison, connue depuis longtemps, entre les pièces à la croix des Tectosages de Toulouse et celles de la région de la Forêt Noire. Ce n'est pas le commerce seul qui expliquerait cette dispersion de types; la cause véritable résiderait dans les liens qui survivaient entre des Helvètes établis dans le sud de la Gaule et ceux qui étaient restés dans la Forêt Noire. Il a dû y avoir de petites émigrations postérieures à la grande expédition. Le trésor de Courcoury, qui contenait des statères plus légers des Boïens, pourrait avoir cette origine, de même que le dépôt de Serviès-en-Val (Aude)<sup>2</sup>, composé de plusieurs torques d'or et d'un statère au type d'Irsching<sup>3</sup>.

Pour terminer son étude sur le trésor de Tayac, M. Forrer se félicite de nouveau d'avoir fourni une base chronologique sérieuse au classement des « Regenbogenschüsselchen », qui ne sauraient, pour les plus anciens, remonter plus loin que 130 avant J.-C.

la Commission de la topographie des Gaules, comme du reste les cinquante-quatre premières planches de l'*Atlas*. M. Forrer n'a pu connaître la trouvaille de Pomarez que par mon article paru en 1893, ou plutôt par mon *Traité*, pp. 286 et 571.

1. A propos de ces pièces, M. Forrer en reproduit un exemplaire de sa collection qu'il présente comme provenant du dépôt de Manciet, trouvé en 1846. Mais, à moins que des documents dignes de foi ne démontrent l'exactitude de cette provenance, je refuse d'accepter l'indication de Manciet pour les pièces des Élusates. La plupart de celles qui sont aujourd'hui dans le commerce proviennent du dépôt de Laujuzan (découvert en 1882), qui fut, pendant plusieurs mois entre les mains de mon regretté ami Émile Taillebois, et dont j'ai pu voir de nombreux exemplaires. M. Forrer accepte souvent, avec trop de confiance, je le crains, des provenances données par ceux qui lui cèdent des monnaies gauloises.

2. Comme le trésor de Courcoury, celui de Serviès-en-Val n'a probablement été connu de M. Forrer que par les indications de mon *Traité* (pp. 476-477). Mais M. Forrer a omis de citer cet ouvrage et ce n'est pas la note d'une ligne ajoutée à la fin de sa *Keltische Numismatik* (p. 360), qui remet les choses au point.

3. Les statères de cette série sont fort répandus (voyez mon *Traité*, p. 468). Un exemplaire a été trouvé récemment à Boisset-les-Prévanches (arrondiss. d'Evreux). Je note cette provenance, mais je me garde bien d'en tirer une conclusion.

Assurément tous les problèmes, auxquels M. R. Forrer a donné, avec tant d'aisance, des solutions concordantes, offrent un intérêt considérable. L'auteur présente ses explications avec des déductions telles, qu'à la suite d'une première lecture on est tenté d'accepter ce renouvellement de tout un chapitre de l'histoire des Celtes.

Mais, après un mûr examen du travail de M. Forrer, je n'hésite pas à déclarer que sa démonstration repose, d'un bout à l'autre, sur une pétition de principe : le trésor de Tayac est une épave de l'expédition des Cimbres, parce qu'il contient des monnaies des Boïens, des Bellovaques, des Rauraques et des Ambarres (ou peuples voisins); les monnaies du trésor de Tayac ont été émises entre 113 et 109, parce qu'elles ont fait partie du butin des Cimbres.

Après avoir combattu quelques points de l'exposé de M. R. Forrer, j'ai continué l'examen de ses hypothèses sans élever d'objection. Je reprends mon examen critique.

A l'appui de l'attribution aux Ambarres, Allobroges ou Helviens, d'une série de pièces du type « arverne », M. Forrer ne cite aucun exemplaire semblable, trouvé dans les pays occupés par ces peuples<sup>1</sup>. Il serait bien en peine de le faire, car, à ma connaissance, on n'a jamais signalé de découverte de ce genre.

Quant aux pièces que M. Forrer attribue aux Boïens, sur la foi de rapports très insuffisants à tous les points de vue, qu'il s'agisse des deux statères « pannoniens » ou des soixante-treize flans sans types, on m'accordera qu'on ne peut en faire état dans une étude scientifique précise. M. Forrer n'a pu voir les deux statères « pannoniens », qui doivent être fondus; il n'a vu qu'un moulage d'un seul flan. Comment peut-il échafauder une partie importante de sa théorie sur une base aussi fragile? J'ai dit plus haut que le rapprochement entre les pièces de Podmokl et les flans de Tayac ne me séduisait pas. Non seulement il y a une différence d'aspect, mais je ne saurais admettre la description de M. Forrer qui, dans tout son travail, applique

1. Il paraît ignorer qu'une attribution de statères de bon or aux Ambarres avait déjà été faite par Saulcy. Je ne l'ai d'ailleurs pas acceptée (*Traité*, p. 218).

aux flans de Tayac l'épithète de « Schüsselstater ». Je n'ai vu aussi qu'un spécimen de cette série, mais je n'y ai pas remarqué de dépression creuse, permettant l'emploi de l'adjectif « scyphate », et ma manière de voir paraît assez conforme à celle du numismate qui a vu le plus de spécimens de ce genre, car Émile Lalanne écrivait que ces lingots de 7 gr. 60 « portent des deux côtés un très gros globule qui occupe à peu près la moitié de la surface »<sup>1</sup>. (*Voy. plus haut, fig. 1.*)

Pour moi, comme pour Lalanne, les lingots de 7 gr. 60 sont bien des flans préparés pour le monnayage<sup>2</sup>.

L'attribution aux Rauraques des statères de couleur « citron » est-elle mieux assise que celle des pièces données aux Boïens?

M. Forrer, dans un mémoire antérieur, avait classé aux Rauraques plusieurs monnaies d'aspect complètement différent : un statère de bon or, aux types du « philippe », assez bien copiés, mais avec le bige à gauche (trouvé à Bâle, coll. Forrer); un quart de statère d'or blanc, très voisin, par les types, des statères couleur citron de Tayac (sans provenance, coll. Forrer, fig. 506 de son ouvrage); enfin, les statères d'or très allié d'argent, très scyphates et très larges (semblables à la figure 68 de mon *Traité*).

Il résulte de cet exposé que la seule pièce, attribuée antérieurement aux Rauraques par M. Forrer et présentant une similitude réelle avec un groupe de statères de Tayac, que cette seule et unique pièce n'a pas de provenance connue! M. Forrer ne s'est pas aperçu que j'avais publié un statère absolument semblable (avec la double volute devant la bouche et le *triquetrum* sur le cou et sous les chevaux), qui a été trouvé près de Beaune<sup>3</sup>. Si l'on osait baser une attribution sur cette unique provenance connue, la localisation du groupe analogue

1. *Congrès international de numismatique réuni à Paris en 1900, procès-verb. et mém.*, 1900, p. 87.

2. La présence de flans non frappés à côté de monnaies véritables est assez fréquente, ainsi que je l'ai démontré (*Bulletin intern. de num.*, t. III, 1904, p. 33 à 35). On a trouvé, dans l'enceinte de Pommiers, un flan d'or bas, pesant 7 gr. 61, qui est évidemment un proche parent des flans de Tayac.

A des époques où la diffusion du monnayage était très grande, le fait n'a rien d'étonnant.

3. Coll. A. Changarnier; *Traité des monnaies gauloises*, p. 216, pl. I, 13.

de Tayac devrait donc se faire chez les Éduens et non chez les Rauraques.

M. Forrer trouve que l'usure de toutes les monnaies du trésor est sensiblement la même. Il me permettra d'avoir quelque doute à cet égard. J'ai noté des degrés d'usure très différents, selon les divers exemplaires d'un même groupe, et les statères bellovaques que j'ai eus entre les mains m'ont paru relativement moins usés que les pièces du groupe de couleur orange, dites des Ambarres. Ceci est une question de fait qu'on pourrait facilement élucider, mais j'ajoute que la question de l'usure relative des pièces de Tayac est impossible à trancher complètement, pour la raison que j'ai déjà mise en avant plus haut. Les trois cinquièmes du dépôt ont été livrés au creuset et l'on doit croire que les pièces fondues avaient été choisies parmi les plus usées.

Après avoir fait valoir de nouveau l'argument tiré de la présence des pièces attribuées aux Boïens, M. Forrer écrit que les statères du dépôt rappellent l'expédition de Belgique. Tout d'abord, je dois dire que je ne comprends pas la présence de statères de Boïens dans le dépôt de Tayac, puisque le butin des Cimbres et des Tigurins était resté sous la garde des Aduatuques. Si les monnaies bellovaques jalonnent la marche de retour de l'expédition vers l'Helvétie, ne doit-on pas s'étonner que les pillards, venant du Nord et passant par Metz, n'aient recueilli aucun statère des Atrébates, de 7 gr. 80, aucun de ces statères de 7 gr. 75, classés aux Leuques, aucun de ceux attribués aux Mediomatriques (fig. 410 de mon *Traité*), dont le poids atteint 7 gr. 60<sup>1</sup>?

L'histoire nous apprend seulement que les Cimbres passèrent en Belgique et qu'ils ravagèrent ensuite la Gaule. Nous ne pouvons assurer, comme M. Forrer, qu'ils revinrent chez les Rauraques pour repasser en Gaule. J'admets volontiers l'indécision de ces bandes. Mais remarquons qu'en revenant ainsi dans la région de Bâle, les Tigurins, alliés des Cimbres, se

1. Je considère ces pièces comme contemporaines des statères bellovaques, car l'aurige du revers est conçu dans le même esprit, et les monnaies de ces deux peuples présentent sous le cheval, reste du bige, une rosace qui indique encore la roue du char.

trouvaient à deux pas de leur patrie. Pourquoi n'y ont-ils pas déposé leur part du butin recueilli depuis le départ du dépôt des Aduatuques? N'était-ce pas plus raisonnable, plus prudent, que d'aller cacher ce butin tout près de l'Océan, en un lieu perdu, au milieu de populations certainement hostiles? Il est vrai que M. Forrer a supposé que les Tigurins, tribu helvète alliée des Cimbres, avaient ravagé le pays des Rauraques, dont ils étaient cependant de proches parents; car en 58 av. J.-C., les Rauraques s'allièrent aux Helvètes, qui avaient décidé d'émigrer pour éviter les Germains. Je veux bien accepter l'hypothèse, tacitement formulée, de l'inimitié des Tigurins et des Rauraques en 111, parce que cet état de guerre entre peuples voisins n'a rien d'in vraisemblable. Mais je m'étonne que les Rauraques aient eu un monnayage très abondant, tandis que les Tigurins n'en avaient pas. Car aucune pièce de cette tribu helvète n'a été reconnue dans le trésor de Tayac, qui cependant aurait été caché, selon M. Forrer, par une bande de cette même tribu<sup>1</sup>.

M. Forrer suppose que le trésor de Podmokl est contemporain. Mais nous savons qu'il se composait de véritables « Regenbogenschüsselchen », au type de la coquille (ou « arc-en-ciel »). Comment peut-on admettre qu'aucune monnaie de ce type ne figure dans le trésor de Tayac, alors que ce dernier passe pour contenir des statères des Boïens?

L'assertion de M. Forrer que les statères bellovaques de Tayac sont tous du même type est erronée. J'ai vu des pièces de cette trouvaille avec la tête à gauche, alors que M. Forrer en décrit seulement avec la tête à droite. De plus, M. Forrer lui-même a reproduit deux variétés de statères bellovaques de Tayac<sup>2</sup>. La première a le profil et le cheval bien dessinés; l'autre présente des déformations de types qui, selon moi, placent cette pièce très près des premiers statères atrébate.

1. M. Forrer ne s'est préoccupé d'aucun des problèmes que je viens de poser. Il pourrait me répondre d'ailleurs, entre autres choses, que, selon son opinion, les monnaies de Tayac proviennent de rançons perçues et que par conséquent il n'a pas à s'occuper du monnayage des Tigurins. Comme on peut le penser, cette réponse me paraîtrait médiocrement satisfaisante.

2. *Op. cit.*, p. 321, fig. 519 et 442.

Il résulte donc de mes observations et des pièces publiées par M. Forrer que le groupe des statères bellovaques de Tayac n'est pas aussi homogène que cet auteur le prétend.

Pourquoi penser que les Cimbres revinrent par Metz pour repasser dans la Gaule centrale par la trouée de Belfort? S'ils connaissaient la réputation de richesse des Éduens et des Arvernes, pourquoi les Cimbres ne suivaient-ils pas les vallées de la Seine, de la Loire ou de la Saône? Mais M. Forrer tient essentiellement à les faire passer par le pays des Rauraques, parce qu'il vient d'attribuer à ce peuple un groupe de pièces du trésor. Si l'on ne supposait pas que les Cimbres aient retraversé, en ennemis, le pays des Rauraques, il deviendrait impossible d'expliquer la présence de ce groupe dans le trésor. Tout s'enchaîne inexorablement! De même la date de toutes ces pièces n'est nettement déterminée que parce que le trésor a été transporté par les pillards. Toutes les pièces ont été émises de 113 à 109, selon M. Forrer, et si elles sont assez fortement usées, c'est qu'elles ont beaucoup voyagé! J'imagine que les Cimbres, s'ils recherchaient les monnaies d'or, n'étaient pas assez naïfs pour les transporter sans aucune précaution et les user intentionnellement, car il était facile d'éviter cette usure<sup>1</sup>; et tout ce trésor, bien enveloppé dans une peau de bête et confié à un seul homme, eût pu faire dix fois le tour de l'Europe, sans être plus usé pour cela!

Le torques se trouve de même daté approximativement, puisqu'il faisait partie du même butin. A-t-il eu cours pour cent statères? En admettant que ce bijou ait été restauré dans une parfaite intégrité du poids originel<sup>2</sup>, je crois que l'analyse de l'or n'en a pas été faite. Il peut donc être d'un or beaucoup plus fin que celui des monnaies qu'il accompagnait, et je doute que le possesseur ait jamais pensé à l'échanger contre cent de ces pièces. Aussi bien, j'ai déjà dit ailleurs que les Celtes et leurs congénères transformaient plutôt des statères en

1. L'hypothèse de M. Forrer concernant l'usure des statères de Tayac est une de celles qui ont frappé M. Wilhelm Kubitschek. Cet érudit, rendant compte du livre de M. Forrer, s'est déclaré peu convaincu par la théorie de M. Forrer sur l'expédition des Cimbres (*Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1909, pp. 271 à 273).

2. Il était brisé en trois fragments qui se rapprochaient exactement.

bijoux<sup>1</sup>. Je comprends parfaitement que les Cimbres se soient parés de colliers et de bracelets d'un métal rutilant; je ne conçois pas du tout qu'ils aient transporté au loin des monnaies qui ne devaient leur être d'aucune utilité. Car leur commerce était fort simple: ils n'achetaient pas, ils prenaient.

On a déjà vu que l'Histoire ne nous renseigne pas sur la marche des Cimbres après leur victoire remportée près d'Agen. M. Forrer a résolu la question; il a décrété que le trésor de Tayac avait été transporté par ces envahisseurs. Par conséquent, ils ont marché vers l'Océan Atlantique, au moins jusqu'à Tayac! J'ai déjà dit mon opinion sur cette cachette pratiquée par des pillards errants, dans un lieu qu'ils devaient considérer comme le bout du monde. M. Forrer déclare que la situation est analogue à celle du dépôt confié à la garde des Aduatuques. Je suis d'un avis différent; en voici la raison. Au nord-est de la Belgique, les Cimbres étaient rapprochés de leur lieu d'origine, et ils avaient trouvé une branche alliée de leur peuple. Peut-on penser qu'il en ait été de même près du confluent de la Garonne et de la Dordogne? Je ne crois pas davantage à la possibilité de l'établissement de bandes peu nombreuses de barbares du Nord au milieu de peuples très différents de mœurs. Je tiens donc les hypothèses de M. Forrer pour inadmissibles et je repousse également les suppositions relatives à l'explication des monnaies des dépôts d'Eyres et de Pomarez. Quand on a examiné un bon nombre d'imitations de la drachme de Rhoda, à toutes les étapes de la dégénérescence, on n'a pas à chercher des analogues dans les pays de l'Europe centrale. Du reste, les pièces invoquées par M. Forrer, pour expliquer le style de la drachme des Élusates sont des imitations de la monnaie d'argent, si commune dans l'est de la Gaule; on n'y reconnaîtra jamais un Pégase comme sur le numéraire élusate.

Avec la comparaison entre les monnaies à la croix des Tectosages du midi de la Gaule et de la Forêt Noire, M. Forrer touche à une question intéressante. Mais devons-nous tirer de

1. *Mémoires et Notes de Numismatique*, 1909, pp. 412-413. Les torques de deux et même cinq livres romaines étaient relativement communs chez les Gaulois du Danube en 170 et 169 avant J.-C.

ces rapprochements la déduction qu'il en tire? Pourquoi s'étonner que des types monétaires de la Gaule aient influé sur d'autres de l'Europe centrale? On ne saurait oublier que l'oppidum de Stradoniz en Bohême a rendu des bronzes gaulois au taureau déformé, des bronzes avec le personnage tenant un torques (dits souvent des *Catalauni*) et des bronzes des Leuques au sanglier, sans parler de diverses pièces helvètes. La circulation monétaire des Celtes n'était pas aussi locale qu'on pourrait le croire.

Il est aisé de dire que le trésor de Courcoury est analogue à celui de Tayac. La composition en était bien différente, puisque M. Forrer lui-même a deux théories différentes pour l'expliquer. La seconde, c'est que ce dépôt a pu être caché à la suite d'une émigration postérieure. Encore une hypothèse!

Je vais passer maintenant à l'examen des types des monnaies de Tayac; c'est une étude indispensable, car M. Forrer omet trop souvent, par négligence ou par défaut de connaissances, d'intéressants enseignements fournis par le numéraire celtique de la Gaule proprement dite.

J'ai annoncé plus haut que je devais étudier un symbole des monnaies du groupe attribué aux Rauraques par M. Forrer, qui y voit une feuille à longue tige ou une souris à longue queue. L'exemplaire que j'ai fait graver montre qu'il s'agit d'un épi (*fig. 6*). Or, il y a de nombreuses pièces d'or, de régions et d'âges différents, mais appartenant sûrement à la partie de la Gaule, qui correspond à la France actuelle, et ces pièces présentent un épi muni d'une longue tige<sup>1</sup>. On trouve ce symbole sur de belles imitations du « Philippe », trouvées en Champagne; il est associé au *triskeles* sur des statères d'assez beau type, recueillis dans la Sarthe et le Loir-et-Cher<sup>2</sup> (*fig. 7*).

1. Je préfère ce nom à celui de « feuille », car le symbole paraît toujours hérissé comme un épi.

Le statère de Saint-Ciergues (près de Langres), que j'ai reproduit (*Traité*, p. 218, pl. I, 8) et dont un exemplaire a été trouvé près de Zurich, porte bien un épi; mais ce symbole, sur cette pièce, n'a pas de tige et présente un aspect différent de celui dont je parle. Je rappelle que je n'ai aucune provenance sûre pour des statères et quarts de statère, portant un épi très net et classés aux Eduens par Saulcy (cab. de France, n° 4832-4834, *Atlas*, pl. XV).

2. *Traité des monnaies gauloises*, p. 220, fig. 61. Ces pièces pèsent 7 gr. 70 et 7 gr. 80. C'est évidemment par erreur qu'Eugène Hucher a donné la seconde de ces pièces

Cet épi à longue tige apparaît encore sur des pièces d'or armoricaines<sup>1</sup> (fig. 8). C'est donc un symbole fréquent sur



Fig. 7.



Fig. 8.

des monnaies véritablement gauloises ; par contre, je ne connais pas de pièce de la région du Rhin sur laquelle il soit gravé. Quant au *triquetrum* ou *triskeles*, il est figuré sur tant de monnaies celtiques qu'on doit renoncer à y chercher un critérium de localisation. Il n'est pas plus helvète qu'il n'est arverne<sup>2</sup>. Je crois avoir démontré nettement que ce symbole dérive du monogramme de A et P, qui a été copié sur un statère de Philippe II, émis par l'atelier de Pella<sup>3</sup>.

M. Forrer, décrivant les statères qu'il attribue aux Rauraques, remarque bien l'ornement à deux volutes, placé devant la bouche au droit ; mais il ne paraît pas y attacher d'importance. Cependant, pour celui qui connaît les monnaies de la Gaule centrale, ce type est plein d'intérêt. Je m'en suis déjà occupé ailleurs<sup>4</sup> et j'ai dit qu'il fallait probablement y reconnaître une influence des dauphins de la monnaie d'*Emporiae*, type imité lui-même de celui des monnaies de Syracuse. Cette influence d'un prototype d'argent sur une pièce d'or est parfaitement admissible, car nous connaissons des statères d'or, trouvés en Lorraine, qui, au lieu d'une tête d'Apollon, présentent une tête féminine, avec pendants d'oreille, très proche parente de la figure des pièces de *Neapolis* et de *Massalia*<sup>5</sup>. En tout cas, quelle que soit

comme trouvée près de Châteaudun (*L'Art gaulois*, 2<sup>e</sup> partie, p. 27, fig. 38). Elle a été trouvée à Moisy (Loir-et-Cher).

1. *Traité des monnaies gauloises*, p. 308, fig. 200 et 201 ; p. 312, fig. 209.

2. Voy. mon *Traité*, pp. 215 et 216.

3. *Ibid.*, p. 212. L'origine du monogramme gaulois me paraît certaine ; mais je ne peux désigner encore le pays où la première copie a été frappée.

4. *Traité*, p. 173, fig. 25 et 26 ; cf. pl. II, 2.

5. *Traité*, p. 217, fig. 56 ; cf. *Revue Num.*, 1908, p. 462, et mes *Mémoires et Notes de Num.*, p. 309, pl. III, 2. Voy. dans le même recueil, p. 308, pl. III, 1, un statère, imité du « Philippe », qui porte un dauphin devant le visage.

l'origine de la double volute devant le visage, il est indéniable qu'on la remarque sur des statères classés aux Lemoviques<sup>1</sup>, sur d'autres attribués aux Pictons<sup>2</sup>, sur d'autres encore, dont un à la légende SOLIMA, appartenant sûrement aux Bituriges Cubi<sup>3</sup>. Donc, le type de la double volute rattache au monnayage de la Gaule centrale les statères du groupe portant le *triquetrum* et l'épi<sup>4</sup>.

J'ajoute que les beaux exemplaires du même groupe de Tayac laissent voir que le buste est, en quelque sorte, supporté par un autre ornement à deux volutes. C'est encore un point de rapprochement avec certains statères pictons, que je citais plus haut, et l'on retrouve le même objet, plus ou moins développé, sur des statères qu'on peut classer aux Namnètes et aux Andes<sup>5</sup>.

Nous aboutissons toujours à des rapprochements avec le monnayage de la Gaule centrale. M. Forrer ne pourrait nous citer un ensemble de faits analogues pour des espèces originaires du pays des Helvètes, susceptibles d'avoir servi de prototypes aux Rauraques, en admettant que ce peuple ait frappé monnaie.

Ma conclusion est que les statères de Tayac, portant le *triquetrum*, l'épi, les doubles volutes devant le visage et sous le cou, ne peuvent avoir été émis ailleurs que dans une région centrale de la Gaule, de préférence chez les Bituriges Cubi, les Lemoviques ou les Pictons.

Passons maintenant au groupe de statères que M. Forrer

1. *Traité*, p. 290, fig. 164.

2. *Ibid.*, pp. 295 et 296, fig. 175 et 177. Sur des statères postérieurs, la volute se transforme; *ibid.*, fig. 176. Cf. pl. II, 3, et E. Hucher, 2<sup>e</sup> partie, p. 64.

3. *Ibid.*, p. 411, fig. 435 et p. 173, fig. 25. Je suis porté à croire que cette volute a eu une influence sur la formation des cordons perlés qui entourent la tête sur les monnaies armoricaines. Je reprendrai sans doute la question dans une autre occasion. On trouve aussi un fleuron analogue devant la bouche, sur des statères attribués aux Éduens; mais il est moins caractéristique que la double volute dont j'ai parlé plus haut.

4. Je n'ignore pas qu'Eugène Hucher, publiant un quart de statère analogue du Musée de Rouen, le considérait comme originaire de l'Est, à cause d'un autre, du même genre, trouvé en draguant le Doubs. Mais je crois qu'il s'appuyait sur des exemples trop peu nombreux et d'ailleurs, en parlant de la patrie de ces pièces, il ajoutait: « en tirant vers le centre » (*L'Art gaulois*, 2<sup>e</sup> partie, 1874, p. 22).

5. *Traité*, pp. 301 et 307, fig. 189 et 192. Le type se retrouve sur le numéraire attribué aux Baïocasses; *ibid.*, p. 310, fig. 205.

attribue aux Ambarres ou à quelque peuple de la même région. Ces pièces, différenciées par des têtes d'aspects dissemblables, ont des caractéristiques communes. C'est d'abord la présence d'une pseudo-légende composée de II, les têtes des chevaux figurées par des globules, plus ou moins régulièrement disposés ; enfin, la présence du trident sous les chevaux (*fig. 3 à 5*). Le symbole du trident n'est pas commun sur les monnaies gauloises. Mais on le voit, très net, sur le statère trouvé à Pons (Charente-Inférieure), considéré autrefois, à tort, comme un original grec, mais qui est bien une des premières copies gauloises du statère macédonien <sup>1</sup>.

M. Forrer paraît croire que les statères de ce groupe de Tayac n'étaient pas connus avant la découverte du trésor. Cependant, dès 1905, je signalai la présence, au Musée d'Agen, d'un statère au symbole du trident, semblable à ceux de Tayac <sup>2</sup>. M. Forrer regrettera certainement de n'avoir pas lu mon livre, car j'imagine qu'il aurait vu dans cette pièce, trouvée aux environs d'Agen, un argument en faveur de sa thèse : pièce perdue par les Cimbres, au cours des combats contre les Romains près d'Agen, aurait-il dit peut-être ?

Cette découverte isolée me paraîtrait de peu de poids dans la balance. Mais il y a plus. Sur le territoire de la commune de Rouquette (canton d'Eymet, arrondissement de Bergerac, Dordogne), c'est-à-dire seulement à une soixantaine de kilomètres de Tayac, on trouva, en septembre 1879, au lieu dit *Font-d'Eyllias*, un vase en forme de bol, de fabrication celtique, qui contenait six cents pièces d'argent et six pièces d'or. Ce dépôt, malheureusement dispersé, fut vu cependant par un bon connaisseur de monnaies gauloises, Léon Lacroix, à qui l'on doit des travaux fort judicieux sur les pièces de la trouvaille de Cuzance. Or, dans une lettre du 9 mai 1881, que j'ai eue entre les mains, Léon Lacroix écrivait à Maxe-Werly que les six cents pièces d'argent étaient des drachmes au type le plus dégénéré de *Rhoda*, avec le revers cruciforme, et que les six statères d'or portaient la tête d'Apollon et le bige avec E,

1. C'est ce que j'ai dit dans mon *Traité des monnaies gauloises*, p. 210, pl. I, 16.

2. *Traité*, p. 213, n. 5.

débris du trident, et plusieurs II<sup>1</sup>. Ce bref signalement est cependant assez clair pour qu'on n'hésite pas à reconnaître des pièces analogues à celles de Tayac.

Ainsi, les statères de ce type ont été recueillis, isolés ou en nombre, près d'Agen, près de Libourne et près de Bergerac, c'est-à-dire aux trois angles d'un triangle dont le plus grand côté n'a guère qu'une centaine de kilomètres. Mais, par contre, aucun exemplaire semblable n'a été recueilli sur les bords du Rhône.

J'ajoute que je considère ces pièces comme dérivant d'un prototype voisin du statère de Pons, localité qui se trouve seulement à 80 kilomètres environ de Tayac.

J'arrive donc à cette conclusion que les statères les plus nombreux (*fig. 3 à 5*) et probablement les plus anciens<sup>2</sup> du dépôt de Tayac ont été émis dans la région où ils ont été trouvés. Les pièces, plus pâles, au *triquetrum* et à l'épi (*fig. 6*), appartiennent à une région plus septentrionale, mais assez voisine. Quant aux statères bellovaques, ils ne forment assurément pas un tout homogène avec les autres groupes. Mais les relations commerciales des Gaulois étaient assez développées, vers 100 av. J.-C., pour qu'on puisse admettre le transport de statères bellovaques vers le pays des Santons et des Bituriges Vivisques. La route du commerce passait vraisemblablement déjà par *Genabum*, qui, au temps de la conquête romaine, était, comme on le sait, un grand centre commercial<sup>3</sup>. Je rappelle qu'à Orléans, dans la Loire, près de l'ancien pont, vis-à-vis de la rue Sainte-Catherine, on a recueilli, parmi de nombreuses pièces gauloises, une monnaie d'or des Bellovaques<sup>4</sup>.

1. Cf. mon *Traité*, p. 552, n° 54.

2. Il serait trop long de développer ici mes idées sur le classement chronologique des monnaies d'or de la Gaule. J'espère le faire prochainement.

3. César, *B. G.*, VII, 3, 1.

4. Voyez mon *Traité*, p. 492, § 22. Sur le même point on trouva aussi deux statères globuleux, semblables à ceux qui, en si grand nombre, étaient associés à des statères des Morins, dans le grand dépôt, découvert entre Reims et Châlons-sur-Marne en 1905. Les bronzes des Carnutes pénétraient chez les Pictons (*Traité*, p. 507) et le numéraire de toutes les régions de la Gaule, recueilli au Grand-Saint-Bernard (*Ibid.*, p. 514-515), démontre une fois de plus que les monnaies celtiques voyageaient beaucoup.

Il est donc inutile de supposer une expédition, comme celle des Cimbres, pour expliquer la composition du trésor de Tayac. Ce n'est pas le trésor de guerre d'un clan de barbares, dont les combattants n'étaient sûrement à la solde d'aucun chef ; c'est plutôt la bourse de quelque marchand ou la fortune de quelque agriculteur ou chef de *pagus*.

Assurément mon explication est moins séduisante que celle de M. Forrer ; elle est moins importante au point de vue de l'histoire de la Gaule et j'en suis fort contristé.

Mais la critique scientifique ne saurait avoir de préoccupations de ce genre : j'ai visé seulement à obtenir l'approbation des érudits qui préfèrent une solution prudente à une hypothèse brillante.

ADRIEN BLANCHET.

---

---

Bordeaux. — Impr. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

---